

Vacances de Noël et vacances de postes

Une fois encore, il faudra chercher un poste pendant les vacances. Publication de la liste : le 2 décembre en B, le 9 décembre en A. Date limite de réception par la DRH des demandes visées par les services d'origine et d'accueil : le 17 janvier pour tout le monde. Soit 15 jours neutralisés par les vacances scolaires, pendant lesquelles il sera difficile d'obtenir un rendez-vous. Sans compter les congés pris pour ne pas les perdre, puisqu'il n'y a plus de report d'une année sur l'autre, ce qui ne facilitera pas non plus la rencontre avec un interlocuteur pour trouver un poste, ni la transmission ni le traitement des PM 104. Bref : inefficacité maximale ! **Mais que fait la DRH ?**

Les agents de catégorie C ont-ils des raisons de se réjouir ?

Oui, car la mobilisation des adjoints administratifs a rendu accessible à tous le 8ème échelon du grade d'AAP1 (adjoint administratif principal de 1ère classe) qui était contingenté.

Non, car la nouvelle grille applicable à la catégorie C au 1^{er} février 2014 ne leur fait gagner que de 1 à 10 points d'indice (soit 4,60 à 46 euros bruts par mois, en moyenne autour de 30 euros), à peine de quoi s'aligner sur les futures augmentations du SMIC et très loin de la compensation des pertes de pouvoir d'achat dues au gel du point d'indice (depuis 2000, la perte de pouvoir d'achat en catégorie C est estimée entre 181 et 212 euros mensuels, selon le grade).

Au Conseil Supérieur de la Fonction Publique de l'État le 6 novembre, la CGT, la FSU et Solidaires ont voté contre ce dispositif qui maintient 1,6 million de fonctionnaires dans une situation salariale et de déroulement de carrière catastrophique. L'UNSA, la CFDT, la CFTC, la CGC et FO se sont abstenues.

Et vous connaissez la meilleure ? La catégorie C est le «chantier prioritaire» de l'agenda social 2013. **Mais que fait la ministre de la fonction publique ?**



Et les agents de catégorie B ?

Alors là, c'est le désastre absolu. Non seulement les secrétaires administratifs de classe normale ne peuvent plus passer le concours d'accès à la classe exceptionnelle (ils doivent d'abord poireauter pour accéder à la classe supérieure, ce qui vu le faible nombre de postes risque de durer longtemps), mais les taux de promotion mal négociés par notre ministère sont historiquement bas. Pour les techniciens supérieurs aussi. **Mais que fait le MEDDE ?**

La déprécarisation doit-elle attendre ?

La titularisation des 700 agents non titulaires (dont environ 150 en administration centrale) prévue en 2012, puis 2013, aura lieu en ... 2014. Parce que le décret mal ficelé du MEDDE a été retoqué par le Conseil d'État et n'est finalement paru que récemment.

La CGT demande que les agents de catégorie C (pour la plupart des personnels de ménage précaires depuis des années) soient titularisés avant la fin 2013. **Mais que fait...** les agents de la DRH sont surchargés de travail, c'est déjà bien souvent un miracle que nous soyons payés chaque mois. Et pourtant la réorganisation de 2010, contre laquelle se sont prononcés tous les syndicats qui l'analysaient comme une régression tayloriste digne du 19ème siècle (sans les outils de qualité nécessaires à cette division extrême du travail) nous était vantée comme devant améliorer l'efficacité de la gestion des ressources humaines... à peu près de la même manière que le projet immobilier Arche/Esplanade nous est aujourd'hui présenté comme devant améliorer les conditions de travail. **Mais que fait le SG ?**

Nous avons des collègues à la DSCR. Que deviennent-ils ?

Rien n'a changé : c'est encore pire !

Rattachement au ministère de l'Intérieur

Après de nombreuses restructurations (éclatement de missions vers la DGITM et la DGEC), les agents du MEDDE en poste à la DSCR ont été mis devant le fait accompli : depuis le 1^{er} janvier 2013, la DSCR est rattachée au ministère de l'intérieur et les agents ont été mis en PNA d'office sans aucune négociation, ni prime de restructuration, ni même une priorité de retour vers le MEDDE. Le rattachement des inspecteurs et délégués du permis de conduire a été reporté au 1^{er} janvier 2014 : à suivre... Quid des missions de sécurité routière qui devaient faire l'objet d'une mission conjointe par les inspections respectives (MEDDE et MI) pour établir un diagnostic, formuler des propositions concernant les effectifs en services déconcentrés ?

Aujourd'hui, la direction de la DSCR n'hésite pas à donner un avis défavorable aux demandes de mutation d'agents qui ont plus de 3 ans d'ancienneté dans leur poste. Il faut dire que beaucoup d'agents veulent partir et qu'heureusement pour eux, certains réussissent. La forte vacance de postes antérieurement existante s'est encore aggravée et les agents qui restent sont submergés de travail, devant assurer en plus des leurs les tâches de 2 voire 3 collègues partis, tandis que les postes vacants sont publiés ou supprimés dans la plus totale opacité.

Situation kafkaïenne pour les agents

Les agents MEDDE sont ignorés autant par le MEDDE que par le MI. À titre d'exemple, les attachés principaux et les IDTPE n'ont pas pu avoir de promotion dans les emplois fonctionnels en 2013, car les agents en PNA ne peuvent pas accéder à un emploi fonctionnel, sauf à intégrer le ministère au sein du ministère dans lequel ils sont placés (devenir agent du ministère de l'intérieur) ou à revenir dans leur ministère d'appartenance (et donc repartir tout en bas du tableau d'avancement des directions). Alerté par la CGT en juillet, le secrétaire général du MEDDE se contente de répondre en octobre que «les agents de la DSCR ont bien vocation à être nommés dans des statuts d'emplois relevant du ministère de l'intérieur» et que «nous l'accompagnons» (l'intérieur) dans la démarche de demande de création de postes de promotion. En attendant, des agents près de la retraite ne pourront sans doute jamais obtenir cette promotion malgré leur investissement.

À la DSCR, en matière de promotion, le management est d'ailleurs très particulier : les chefs de bureau ne sont pas toujours consultés, ni même informés en retour, sur les promotions, avancements et primes des agents, mais en revanche ils sont tenus pour responsables de la démotivation des agents concernés et des dysfonctionnements.

Un déménagement annoncé

Pour mi-2015 et dans le 20^{ème}, rue des Pyrénées (porte de Vincennes), sachant que la majorité des agents résident à l'ouest de l'agglomération parisienne. Les conséquences sur leurs conditions de travail et de vie seront importantes : il leur faudra soit déménager soit voir leur temps de transports multiplié par 2 ou 3, selon les cas et la santé plus ou moins chancelante des transports en commun. Et pas de prime de restructuration pour accompagner les dépenses supplémentaires ; il n'y en a pas au ministère de l'intérieur, paraît-il. Notre DSCR ne devrait cependant pas oublier que tout déménagement important ayant des impacts sur les conditions de travail nécessite la consultation préalable du CHSCT. Cela n'existe pas non plus au ministère de l'intérieur, les CHSCT ?

Et pour agrémenter le tout...

Pas ou peu de communication interne, les organisations syndicales sont informées une fois que tout est acté et signé (comme pour la convention de gestion 2013 préparée en 2012 et communiquée aux OS en mars 2013, ou encore les décisions relatives au choix des locaux). Où en est la convention de gestion 2014 ? En train d'être bricolée aux dépens des agents dans le plus grand secret ? **Mais que fait M. Valls ? Il n'y a que chez nous qu'on ne le voit pas !**

Réunions du CHSCT d'administration centrale MEDDE/METL

lundi 18 novembre (sur le déménagement du SDSIE boulevard St Germain)

jeudi 12 décembre (sur le projet immobilier Arche/Esplanade)

mardi 17 décembre

Bientôt la fin de l'année :

quelques précisions sur les congés, les reports, le CET (compte-épargne temps)

Depuis cette année 2013, les jours de congés non utilisés ne peuvent plus être reportés l'année suivante.

Ils peuvent être transférés sur un compte-épargne temps (CET – à ouvrir et/ou à alimenter entre le 1^{er} et le 31 décembre) avec cependant de fortes contraintes :

- avoir consommé au moins 20 jours de congés dans l'année (pour les agents travaillant à temps plein ; au prorata en cas de travail à temps partiel),
- versement au CET de 10 jours maximum au titre d'une année,
- dans la limite d'un plafond de 60 jours,
- l'excédent éventuel peut soit être revendu à l'administration à bas prix (65 euros bruts par jour pour la catégorie C – 80 euros pour la catégorie B – 125 euros pour la catégorie A ; ceux qui ont déjà fait grève ne manqueront pas de noter qu'un jour de grève leur coûte plus cher : il n'y a pas de «forfaitisation» quand il s'agit de faire payer les personnels, mais seulement quand il s'agit de les payer),
- ou bien l'excédent peut être reversé (pour les fonctionnaires) au régime de retraite additionnelle de la fonction publique (RAFP) pour augmenter (très peu) votre pension de retraite (sans participation de l'État employeur).

En revanche, l'utilisation des jours versés sur le CET est désormais facilitée :

- ils sont inscrits dans Cottage et peuvent être utilisés dès janvier, la demande étant effectuée via le logiciel Cottage,
- contrairement aux congés annuels, la durée des congés pris au titre du CET peut excéder 31 jours consécutifs.

La CGT a demandé au secrétaire général de prendre en compte le contexte 2013 (première année sans report, problèmes d'effectifs dans certains services entraînant souvent des difficultés pour utiliser les congés dans les délais impartis) et d'autoriser l'utilisation du reliquat de congés 2013 pour prendre les jeudi 2 et vendredi 3 janvier 2014 inclus dans les vacances scolaires.

Nous n'avons pas encore reçu de réponse.

Quelle que soit votre situation, sachez que le règlement intérieur de l'ARTT en administration centrale (page 12) prévoit des possibilités de report de congés à titre exceptionnel dans les cas suivants :

- lorsqu'un agent, du fait d'une activité plus importante que prévue ou de graves problèmes personnels, n'aura pu bénéficier de ses congés avant le 31 décembre,
- en cas de congé de maladie ayant placé l'agent dans l'impossibilité de prendre ses congés annuels avant la fin de l'année civile de référence (congés de maladie ordinaire, congés pour accident de service, congés de longue maladie et de longue durée),
- en cas de congé de maternité ou de congé d'adoption rendant inévitable le report du congé annuel sur l'année suivante.

Les réunions d'information de la CGT sont ouvertes à tous les agents

Prochaines réunions thématiques :

lundi 9 décembre 2013 à 12h30 en salle H – 1 de la TPB : SACDD.

Promotions, concours, déroulement de carrière, primes et mobilité : où en sommes-nous ?

Mardi 10 décembre 2013 à 12h30 en salle 34.42 de l'Arche Sud : attachés.

Le MEDDE a adhéré au CIGEM le 1^{er} octobre. Quelles conséquences ?

Pour contacter le syndicat CGT d'administration centrale

Patricia Cerisay (1 6414 – TPB 21.06)

Patrick Gouge (1 1333 – Arche Sud 04.57)

Marie-Chantal Jean-Louis (1 2027 – TPB 21.08)

Marie-Christine Van Marle (1 9078 - Arche Sud 04.55)

Le point de vue de la CGT sur l'écotaxe : **pour le juste coût du transport,** **pour une véritable réforme fiscale** **et une sortie de crise pour les salariés**

Les difficultés que rencontrent les industries agroalimentaires bretonnes sont-elles dues à l'écotaxe Poids lourds, décidée en 2009 et dont l'application devait débiter le 1^{er} janvier 2014 ? Les chefs d'entreprise se sont bousculés ces dernières semaines au chevet des salariés licenciés pour orienter leur lutte vers les portiques chargés de comptabiliser le kilométrage des camions de marchandises, comme si cette taxe était la cause des licenciements annoncés dans les grands groupes agroalimentaires. Qu'en est-il vraiment ?

Le transport routier représente 99% du trafic de fret en Bretagne. Cela génère un trafic considérable sur les routes, avec pour conséquences des émissions de gaz à effet de serre élevées, des nuisances à l'environnement, des coûts importants d'entretien des routes, des problèmes de sécurité routière et une insuffisance de report sur d'autres modes de transports plus écologiques.

Pour la CGT, l'internalisation des coûts des modes de transports, notamment routiers, est une nécessité pour mettre fin à leur sous-tarifcation. Cela s'inscrit dans la transition énergétique et doit favoriser le transport ferroviaire, fluvial et maritime, moins cher, moins polluant, mais à développer. Une autre ambition de cette tarification est d'inciter les sites industriels à être proches des lieux d'agriculture et d'élevage. L'aménagement du territoire est un enjeu majeur pour que la population puisse «travailler au pays», à l'inverse de la recherche d'une métropolisation qui accélère la désertification rurale, particulièrement dans le centre de la Bretagne.

La France entière souffre du manque de stratégie industrielle. Les entreprises poursuivent leur course folle aux profits à court terme et réclament toujours plus de déréglementation, de casse des garanties collectives, d'accords de compétitivité pour faire baisser «les charges», d'aides et d'exonérations (200 milliards d'euros par an) sans contrepartie en termes d'emplois. Cette politique de baisse du «coût du travail» a conduit à la situation actuelle : un tissu industriel délabré, un chômage élevé, des conditions de travail marquées par la précarité et la concurrence entre salariés, une protection sociale ruinée, des services publics dégradés, un manque de perspectives, en particulier pour les jeunes et les seniors.

Mais la détresse des salariés et des petits producteurs est détournée à des fins politiciennes et de lobbying par ce même patronat qui les paye au plus bas, comme dans la grande distribution, les abattoirs, les transports, et n'hésite jamais à les licencier.

Cette détresse doit alerter les pouvoirs publics sur la réalité sociale d'aujourd'hui. Le discours anti-fiscal s'appuie sur des réalités : la fiscalité de notre pays est injuste et inefficace. Elle surtaxe le travail et la consommation, épargne le capital, n'est pas assez progressive, multiplie les niches et les exonérations de cotisations, en particulier pour les entreprises qui versent les salaires les plus bas. Au lieu d'une réforme fiscale urgente, le gouvernement impose de plus en plus les ménages tout en supprimant les services publics de proximité. Il continue de conclure de coûteux PPP (Partenariats Public Privé), comme celui passé par le précédent gouvernement avec Écomouv' pour collecter l'écotaxe moyennant un reversement prohibitif de 20% du montant perçu, soit 250 millions dès 2014 même si les portiques ont été démontés, et 2,8 milliards d'euros sur 13 ans.

Alors oui, nous devons nous mobiliser, mais pour maintenir et développer les activités industrielles et les services publics, ainsi que les emplois qui leur sont liés.

Alors oui, nous devons établir un nouveau rapport de forces, mais favorable aux salariés, à la protection sociale et à la préservation de l'environnement.

Alors oui, nous devons réclamer une nouvelle politique fiscale, mais pour enfin faire payer non seulement les camions mais aussi les actionnaires, les banques et les grosses entreprises, et pour lutter contre la fraude, l'optimisation et la délocalisation fiscales.

Sept organisations syndicales régionales de Bretagne – CGT, CFDT, FSU, CFTC, UNSA, CFE-CGC et Solidaires – appellent ainsi à une journée de mobilisation régionale samedi 23 novembre 2013 pour l'avenir de la Bretagne.